

## L'ajournement

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—DEMANDE D'EXPOSÉ SUCCINCT DE L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay):** Madame l'Orateur, je prends la parole pour traiter plus longuement d'une question que j'ai posée aujourd'hui et qui me vient à l'esprit chaque fois que le ministère de l'Expansion économique régionale publie son rapport sur les stimulants au développement régional. On aura beau parcourir attentivement ce rapport, on n'y trouvera pas une seule ratification d'un projet de la Colombie-Britannique. C'est du moins le cas dans les deux derniers rapports, et c'est presque aussi vrai pour les deux précédents, bien qu'un petit projet ait peut-être été accepté.

Si aucune région de la Colombie-Britannique n'avait été désignée comme ayant droit à ces subventions, l'affaire s'arrêterait là. Mais il y a une région de la province, qui regroupe ma circonscription et celle de Kootenay Ouest et qui a été acceptée dans le cadre du programme; mais c'est vraiment consternant de voir le nombre restreint de projets qui y sont acceptés.

Lorsque j'étais à Cranbrook l'hiver dernier, j'ai entendu dire qu'il était extrêmement difficile de faire accepter un projet provenant de la Colombie-Britannique. J'ai étudié deux cas particuliers. En ce qui concerne le premier, les raisons avancées pour le refus étaient les suivantes:

Étant donné la baisse de production dans cette branche de l'industrie, il faut bien admettre que la création de nouveaux emplois est impossible. Les nouveaux emplois n'auraient pour effet que de déplacer les travailleurs déjà employés, ce qui irait à l'encontre du principe même de la loi sur les subventions au développement régional.

Telle fut la réponse pour un type de projet. On peut penser que le ministère aurait peut-être pu examiner d'un autre œil la situation existant dans cette région. Mais dans le second cas, la situation est différente. Voici la réponse que reçut le requérant:

En la circonstance, nous avons dû conclure que vous n'avez pas besoin de notre aide pour réaliser ce projet et le rendre financièrement séduisant. Nous ne pouvons donc pas justifier l'utilisation de fonds publics dans ce but, conformément à l'alinéa 7(1a) selon lequel nous ne pouvons apporter d'aide dans le cas où le projet en question serait de toute manière réalisé sans notre assistance.

Le projet en question concernait une scierie, secteur extrêmement touché en Colombie-Britannique l'an dernier où beaucoup d'entreprises ont fermé après avoir licencié leurs ouvriers. Ce secteur continue à péricliter. Je trouve donc que toute scierie dans cette province qui avait le courage de s'agrandir à ce moment-là, méritait toute l'aide, la coopération et l'assistance que pouvait lui procurer le gouvernement fédéral.

● (2220)

J'ai été particulièrement alarmé lorsque j'ai reçu un autre communiqué de presse du même ministère, en date du 24 avril. Il dit, entre autres choses:

L'honorable Don Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale, a annoncé aujourd'hui que la société E. B. Eddy de Hull, au Québec, avait accepté de son ministère une offre de stimulant à l'expansion régionale pour l'agrandissement de ses installations à Davidson, Québec, où elle fabrique du bois d'œuvre et des copeaux d'épinette. Le projet créera soixante-treize emplois.

L'offre de subvention, d'environ \$510,000, correspond à 15 p. 100 des coûts d'immobilisation approuvés...

Devons-nous comprendre par cette annonce que la société E. B. Eddy était en si mauvaise condition finan-

[L'Orateur suppléant (M<sup>me</sup> Morin).]

cière qu'elle se serait effondrée sans cette subvention? Comparez cette attitude avec celle qu'on a eue envers une petite société de la Colombie-Britannique qui a demandé une subvention à titre de stimulant. Cette subvention aurait permis de créer autant d'emplois que l'agrandissement de la société E. B. Eddy, mais la société de Colombie-Britannique s'est vu répondre qu'elle n'avait pas besoin de cette subvention parce qu'elle recevait déjà assez d'argent.

Si on fait le total des subventions versées au cours des deux ou trois derniers mois, on arrive à ces intéressants résultats: aucune subvention n'a été versée à la Colombie-Britannique, deux sont allées à des projets en Alberta, huit on été versées à la Saskatchewan, une à Terre-Neuve, 16 au Manitoba, huit à l'Ontario, six au Nouveau-Brunswick, quatre à l'Île-du-Prince-Édouard, sept à la Nouvelle-Écosse et 51 au Québec. Ce sont ces chiffres qui m'ont incité à poser ma question cet après-midi, question à laquelle je n'ai pas reçu de réponse convenable.

Doit-on en conclure que ces demandes ne sont pas toutes jugées de la même façon, mais bien en fonction de leur origine? Les critères sont-ils différents? Si non, on pourrait résoudre une partie du problème du chômage en Colombie-Britannique en demandant qu'une équipe de conseillers soit envoyée du Québec à notre province afin de faire savoir aux requérants de ma province et de ma circonscription ce qu'ils font mal lorsqu'ils présentent leur demande. Sûrement, le taux des demandes qui sont acceptées dans la province de Québec se compare très favorablement à celui des autres provinces. Mais pour ce qui est du taux des demandes acceptées au Québec et de celui des demandes acceptées en Colombie-Britannique, il existe un tel écart que je me demande s'il y a quelque chose de faussé dans le programme de stimulants du ministère de l'Expansion économique régionale.

**M. Herb Breaux (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame l'Orateur, il est impossible de faire de comparaisons entre les provinces car chaque demande est étudiée selon ses mérites.

Quant à l'état des présentes discussions entre le MEER et la Colombie-Britannique, le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jamieson, a déclaré cet après-midi qu'il allait demander un rapport à jour sur les progrès réalisés dans les discussions entre les fonctionnaires des deux paliers de gouvernement. Dès que le rapport sera prêt, le ministre le portera à la connaissance du député.

Les députés n'ignorent pas que le MEER a entamé des négociations avec les diverses provinces signataires des accords généraux d'expansion, l'an dernier. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, où la région du sud-est avait été désignée comme étant apte à recevoir une aide du ministère en question, cette aide a été élargie. Elle a été annoncée le 1<sup>er</sup> avril et reste en vigueur jusqu'à la fin de cette année. Ce geste devait permettre d'accorder une aide pour d'autres projets dans cette région, pendant que se poursuivent les discussions avec le gouvernement de la Colombie-Britannique sur d'éventuelles mesures d'expansion économique, avant l'expiration du délai fixé.

Je voudrais rectifier une impression qu'ont pu donner les questions du député cet après-midi et qui a pu laisser croire qu'aucune autre offre du MEER ne serait faite aux compagnies de la région des Kootenay. Depuis que la désignation a été étendue, les sociétés de cette région ont continué à présenter des demandes en vue d'obtenir de l'aide du MEER et depuis janvier dernier, quatre offres ont été annoncées dont l'une dans la circonscription du